Bulletin municipal Janvier 2020

Sommaire

Page 3	Le mot du Maire
Pages 4, 5 et 6	La Vie communale
Pages 7, 8, 9 et 10	Les travaux 2019
Page 10	Les projets 2020
Pages 11	Le Côté finances
Page 12 et 13	L'urbanisme
Pages 14 et 15	Les élections municipales
Pages 16 et 17	Le S.I.R.P. DMV
Page 17	Les assistantes maternelles
Page 18	L'école Arc en Ciel
Page 19	Association les amis de Saint Rémi
Page 20	Association Familles Rurales
Pages 21	Association APE
Pages 22 et 23	Article de M. PARISSE paru dans La Gazette
Page 24	Nos amies les bêtes
Page 24	Les tarifs communaux
Page 25	L'Etat civil
Page 25	Le centre des finances publiques
Page 26	L'Agenda
Page 26	Infirmières
Page 26	Le marché fermier
Page 27	Les artisans
Page 27	Les commerces itinérants
Page 27	Distributeur de pain
Page 28	Quelques conseils

Le mot du Maire

Chères Dangeoises, chers Dangeois,

Les pages se tournent une à une, c'est l'histoire de la vie.

Pour ma part, vous le savez, je ne serai pas candidat aux élections municipales de ce mois de mars 2020 et c'est donc, après une trentaine d'années d'engagement municipal, une lourde décision.

Comme dans tout bon livre, lorsqu'on le ferme, notre pensée est partagée entre une pointe de nostalgie « Comment ? C'est déjà fini ? » et le plaisir de s'être enrichi de la pensée de l'auteur.

Permettez-moi cette analogie pour vous dire mon état d'esprit à quelques deux mois du renouvellement du conseil municipal.

En effet, vous le savez bien, cette fonction de Maire que j'ai eu l'honneur de recevoir de vos votes a rempli l'essentiel de mes préoccupations et activités tout au long de ces douze dernières années et c'est donc avec nostalgie que je regarde le chemin parcouru.

Beaucoup me disent, « on comprend, tu en as marre, tu es fatigué, tu veux passer à autre chose» : non, cent fois non, ce n'est pas le dépit mais la raison qui a conduit à une telle décision, une règle que je veux m'appliquer qui consiste à ne pas faire « le mandat de trop ».

Deux mandats de Maire suivant trois mandats d'adjoint aux côtés de Marie Hélène DE OLIVEIRA m'ont conduit à me poser cette question cruciale et à faire ce choix.

Les deux conseils municipaux ainsi que les deux comités syndicaux du Syndicat scolaire que j'ai eu le plaisir de présider, m'ont permis la rencontre de nombreuses personnalités désireuses de travailler au bien commun.

Certaines ont quitté le navire, d'autres ont su être présentes et disponibles, investies au service du village participant à sa construction quotidienne.

Bien sûr, la fonction n'est pas un long fleuve tranquille ; combien de déceptions surmontées, de confrontations douloureuses à gérer, de décisions difficiles à prendre, de textes administratifs à comprendre, de combats pour mener à leur terme tel ou tel projet (12 ans pour une station d'épuration, 5 ans pour le Plan Local d'Urbanisme, 4 ans pour la construction d'une école …)

Par bonheur, mon quotidien de Maire est irrigué par les multiples rencontres, collaborations, assistances, qui jour après jour permettent la mise en œuvre des décisions du conseil municipal dans une dynamique sans cesse renouvelée.

Vous le savez, l'une de mes grandes préoccupations est « le bien vivre ensemble », comment accueillir et créer les liens humains permettant une véritable vie de village. Notre équipe municipale sortante s'y est investie en compagnie des associations. Merci à chacune et à chacun de leur engagement en ce sens.

Faisons vivre cette richesse villageoise, il en va de l'intérêt de tous.

Le quotidien du Maire est également de se projeter, d'anticiper et de proposer l'entretien et la construction des équipements nécessaires au développement du village, beaucoup de sujets d'avenir sont sur la table (salle des associations, aménagements de la place Saint Rémy, réfection de la toiture de l'Eglise etc….) ceux qui se présenteront à vos suffrages auront la charge de poursuivre ou de réorienter selon leur dynamisme et leurs choix.

Je ne pourrai conclure sans remercier très sincèrement celles et ceux qui ont contribués à la réalisation de ce journal avec optionnellement une double page, témoignage d'un habitant de Dangers : son regard nous permet un retour sur image d'une grande acuité.

Enfin et je ne pourrai tous les citer, je tiens à remercier très chaleureusement celles et ceux qui durant ces deux mandats ont été à mes côtés pour me conseiller, me soutenir et travailler avec moi au service du village.

A vous tous Dangeoises et Dangeois, je souhaite une magnifique année 2020, santé, prospérité, réalisation de vos projets.

A celui ou celle qui prendra la suite, je souhaite réussite dans cet engagement au service des habitants.

Votre Maire : JF MORIZEAU

La Vie communale

14/01/2019 : Inauguration des « Logement sociaux du Plessis du Parc »

En présence de M Jean-Pierre GORGES, Mme Elisabeth FROMONT, M Franck MASSELUS, nous avons inauguré les quatre logements (2 F3 et 2 F4) . A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été servi.

Ces logements ont permis d'accueillir quatre nouvelles familles.

01/02/2019 : Accueil des nouveau-nés et nouveaux habitants

Nous avons souhaité la bienvenue autour d'une galette des rois, aux nouveau-nés et nouveaux habitants arrivés en 2018 ; cela nous a permis de présenter la Commune et d'échanger avec les nouveaux Dangeoises et Dangeois. Des petits présents leur ont été offerts.

19/03/2019 : Cérémonie de la « FNACA »

Un hommage a été rendu aux anciens combattants d'Algérie à Saint Aubin des Bois. De nombreux maires des communes avoisinantes et des habitants se sont réunis autour du monument pour des dépôts de gerbes. Cette cérémonie a permis un moment de recueillement riche en émotions. Elle s'est terminée par un vin d'honneur suivi d'un repas.

27/04/2019 : Lâcher de truites en partenariat avec Familles Rurales

La matinée est réservée aux enfants de la Commune, l'après-midi, tous les Dangeoises et Dangeois peuvent venir taquiner la truite ; d'ailleurs il n'est pas rare d'y voir des habitués pendant quelques jours … L'A.F.R. a proposé une restauration et une buvette dans la cour de la Mairie tout au long de la journée. Une vingtaine d'enfants de moins de 15 ans accompagnés d'un adulte ont tenté de pêcher les truites lâchées par Mr Fialex Michel, pisciculteur à la Puisaye.

08/05/2019 : Commémoration de l'armistice du 08/05/1945

Entre deux averses, une vingtaine de personnes se sont retrouvées au Monument aux Morts pour célébrer le 74ème anniversaire de la Victoire du 08 mai 1945.

Cette cérémonie fut emprunte d'émotion au cours des différentes lectures officielles. Ensuite, nous avons partagé le verre de l'amitié dans la salle d'activité.

25/05/2019 : L'agglo fait son nettoyage de printemps

11 adultes et 4 enfants ont parcouru le village pour ramasser divers détritus. Le groupe s'est séparé en trois et a récolté un sac jaune et un sac bleu, ils se sont ensuite retrouvés pour partager le verre de l'amitié» en parlant « préservation de l'environnement ».

Une tonne de plastique recyclée permet de fabriquer **520** couettes, une tonne de briques alimentaires se transforme en **7692** rouleaux de papier toilette et une tonne de verre en **2222** bouteilles de 75 cl.

25/05/2019 : Fête des voisins

Une trentaine de Dangeoises et Dangeois se sont réunis pour passer un moment convivial sous le préau de l'école car le soleil était au rendez-vous.

L'intérêt de cette soirée est de permettre d'échanger et ainsi de mieux se connaître, mais également de goûter et de découvrir les mets apportés par chacun d'entre nous ; l'apéritif a été offert par la Mairie.

14/07/2019 : Fête Nationale sur le thème « Western »

Cent soixante personnes se sont retrouvées dans la cour de l'école pour partager un chili con carne préparé par M ZARKO. Au cours du diner, nous avons dansé le madison, deux jeux ont été organisés dont le traditionnel bocal à bonbons (il fallait en trouver le nombre) et la mallette qui contenait des produits divers (il fallait découvrir le prix de ces articles dont plusieurs avaient été offerts …) l'ensemble de ces animations a favorisé un moment chaleureux et festif pour tous les participants, petits comme grands. De nombreux enfants accompagnés de leurs parents ont illuminé le village lors du défilé des lampions, sur une musique entrainante et rythmée. Pour clore cette magnifique soirée, un superbe feu d'artifice a été installé et tiré par Denis, Pascal et Raymond : belle réussite et très beau moment.

MERCI

A TOUTES LES PERSONNES QUI DONNENT

DE LEUR TEMPS ET PERMETTENT

LA REUSSITE DE CETTE JOURNEE .

11/11/2019 : Commémoration du 101ème anniversaire de l'armistice

Une gerbe a été déposée au pied du monument, suivie de la lecture des discours rédigés par le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et le Président de l'UFAC. Une minute de silence a été observée. Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie dans la salle d'activité.

01/12/2019 : Repas communal

Invitée par le maire de notre commune, Madame Laure de la Raudière, députée de notre circonscription et conseillère départementale, nous a fait l'honneur de sa présence. Tous deux ont pris la parole pour défendre et soutenir le monde rural. Le déjeuner a été préparé par O.G. traiteur de Tremblay les Villages, suivi d'un loto au restaurant scolaire.

13/12/2019 : Réunion publique d'information sur le déploiement de la fibre.

La société C'MIN déploiera la fibre à Dangers dans le courant 2020. Elle devrait être opérationnelle début 2021.**Compte-rendu sur : dangers 28.fr**

Décembre 2019- Janvier 2020 Visite à nos anciens

Nous avons pris plaisir à aller à la rencontre de M et Mme THOMASSE, Mmes TISON, HUBERT, LANGLOIS, THOUAN, DENEUX ainsi que M et Mme VOYNET.

Les travaux 2019

2019 s'en est allé et il est temps de faire le point sur les projets que nous avions formulés et les travaux qui ont été entrepris.

Rue de la Mare Blanche

L'étude a été faite, mais n'ayant pas obtenu les subventions espérées, nous avons préféré surseoir au projet en 2019. Nous le représenterons à nouveau en 2020.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris avec l'ATD (Agence Technique Départementale) pour actualiser le dossier.

Panneaux de rue

Comme vous avez pu le constater, tous les panneaux de rues (disparates et fatigués !) ont été remplacés au mois d'octobre ; toutes nos rues sont maintenant facilement identifiables. Ce projet a été mené à bien avec l'aide de la société Vendômoise de Signalisation qui a fourni et posé les 30 plaques et 9 poteaux pour un montant de 4.205,44 € HT, subventionnés à hauteur de 2.103 € par Chartres Métropole.

Sécurisation du RD 939

Nous avions évoqué le problème de la sécurité et la difficulté rencontrée pour traverser le RD 939.
Après concertation avec l'ATD, nous avons mis en place, au niveau des passages-piétons, des panneaux « passages-piétons » munis d'un flash qui se déclenche environ 100m avant le passage si la vitesse est supérieure aux 50 km/h réglementaires.

Eglise

Des travaux de remise aux normes du système électrique étaient nécessaires et nous avons changé les éclairages énergivores (halogènes) par des éclairages « LED» plus performants. Nous en avons profité pour mettre en valeur les statues qui ont été restaurées précédemment. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Queinnec & Fils. L'enveloppe s'élève à 4.878,84 € HT subventionnés à hauteur de 2.439 € par Chartres Métropole. Le reste à charge pour la Commune est de 2.439 €.

Mairie

Envisagés fin 2018, les travaux de réhabilitation de la mairie ont fait l'objet d'une marché de maîtrise d'œuvre qui a été attribué à la Société SEMICHON et VINCENT.

Le projet a été arrêté en 2 phases :

-1ère phase, ferme : remise aux normes, réaménagement et isolation complète de la mairie

-2ème phase, conditionnelle : concerne l'aménagement du parvis et de l'annexe.

Travaux 1ére phase : La Mairie

Les travaux de réhabilitation de la mairie ont été engagés au printemps 2019 après accord d'attribution des subventions.

L'enveloppe prévisionnelle globale du projet s'élève à 242.702,87 € HT et est subventionnée comme suit :

- FDI (Fonds Départemental d'Investissement) : 30 000 €
- DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : 44 202 €
- Chartres Agglo : 63 000 €

Soit un total de 137 202 €. **Le reste à charge pour la commune est de 105 500,87 € HT**

- **VRD :** (entreprise TP28) pour tranchées gaz et chauffage

- **Gros œuvre :** (société CCTB) Vous l'aurez forcément remarqué … toutes les cheminées ont été supprimées. La restructuration nous imposait la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

- **Toiture :** (entreprise Dufoix) après avoir retiré toutes les anciennes ardoises, l'entreprise a procédé à l'entoilage sur chevrons pour réduire les courants d'air en sous pente, avant de reposer tous les liteaux neufs et les nouvelles ardoises.

- **Plomberie :** (entreprise Guillaumin) Nous avons décidé de changer l'ancienne chaudière gaz qui se trouvait dans les annexes par une nouvelle chaudière gaz haute performance à condensation, pas plus grosse qu'un chauffe eau classique, que nous avons pu installer dans la cuisine à l'étage. La distribution d'eau chaude et froide a aussi été reprise, d'autant qu'il subsistait une partie du réseau en plomb, que nous avons pu ainsi éliminer. Nous avons profité de ces travaux pour faire installer une VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) dans l'ensemble du bâtiment.

- **Menuiseries extérieures et intérieures :** (Menuiseries Castelneuviennes) Toutes les anciennes fenêtres en bois de l'étage ont été remplacées par de nouvelles fenêtres double vitrage, ainsi que les fenêtres de la salle de conseil et la porte d'entrée. Les placards et rangements ont été refaits

- **Serrurerie :** (Entreprise Tempier) Le 7 novembre, notre girouette convalescente a retrouvé sa place (elle avait en effet subi de graves avaries lors d'un précédent orage)

- **Courants forts et faible :** (Queinnec & Fils) L'installation électrique était totalement caduque et nécessitait une remise aux normes complète. L'entreprise est donc repartie de l'alimentation de départ et a redistribué, en tirant de nouvelles lignes, l'ensemble des points d'allumage, d'éclairage, de prises de courant. Elle a de plus refait le réseau informatique.

- <u>Isolation-plâtrerie</u> : (Bezault sas) L'ensemble du bâtiment a été isolé par un doublage intérieur laine de verre-Placoplatre sur la totalité des murs donnant sur l'extérieur, ainsi que sur les retours des ouvrants afin de supprimer ou de réduire au maximum les ponts thermiques.

- <u>Ravalement</u> : (ISOLBA) Après une longue concertation et différents tests, l'équipe municipale a arrêté son choix sur la teinte que devrait prendre le bâtiment. Après un nettoyage complet des surfaces et une reprise des joints des briques des ouvertures, la peinture a été appliquée. C'est celle que vous pouvez admirer aujourd'hui et de l'avis des Dangeois, notre choix aura été le bon !

- <u>Peintures</u> : (BECHE Pascal) Même dilemme pour le choix des peintures intérieures. Après des atermoiements longs et variés, les choix ayant été définitivement arrêtés, les peintres ont pu prendre possession des lieux et exercer leur art … au bout du compte, les choix se sont confirmés au fur et à mesure des changements de couleur et le bâtiment a commencé à vivre sa nouvelle vie.

- **<u>Calendrier</u>**

Les travaux étaient prévus pour être achevés fin décembre mais ont pris un peu de retard, ce qui nous a contraint à suspendre toute activité pendant la période de la fin de l'année. La reprise est prévue le 6 janvier pour un achèvement courant février.

Travaux 2ème phase : Annexe

Ce projet adopté par le conseil municipal , s'articule autour du bâtiment existant (bibliothèque, garage, chaufferie) sur lequel vient s'adosser un agrandissement permettant de doubler la surface au sol. Seraient prévus une salle de réunion pouvant accueillir une cinquantaine de personnes, ainsi que des espaces dédiés aux associations et un espace «kitchenette».
L'enveloppe provisoire s'élève à 162.229,25 € HT.

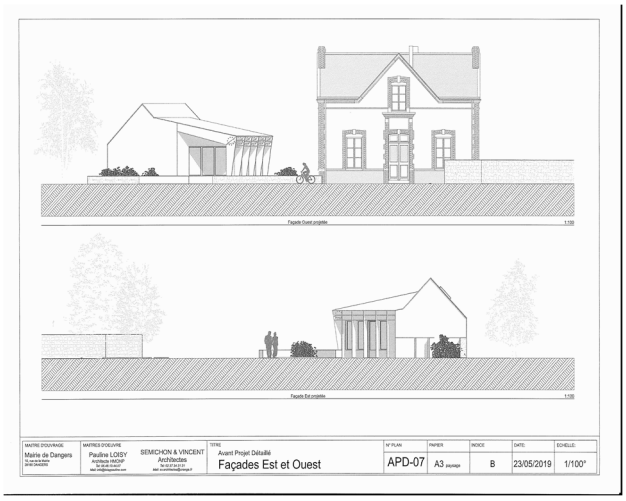

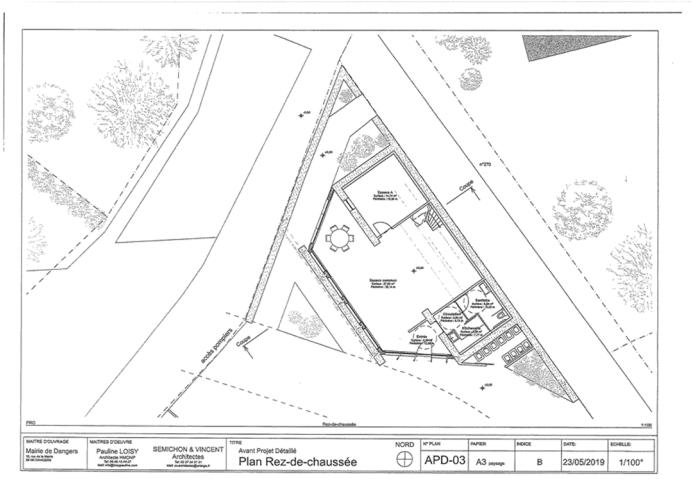

Projets 2020

Rue de la Mare Blanche

Ce projet, programmé en 2019, devrait être réalisé au printemps 2020.

Hangar municipal

Le hangar municipal, situé dans la zone artisanale, nécessite quelques travaux d'aménagement. En effet le sol aurait besoin qu'une chape dite de « propreté » soit coulée. D'autant que la règlementation impose un espace sanitaire pour l'employé communal. Le projet est à l'étude et les devis sont en cours.

Information téléphonie

Afin d'améliorer son service, la société Orange a déposé un permis de construire pour installer une antenne à proximité du château d'eau

Le Côté finances

Impôts locaux en €/habitant

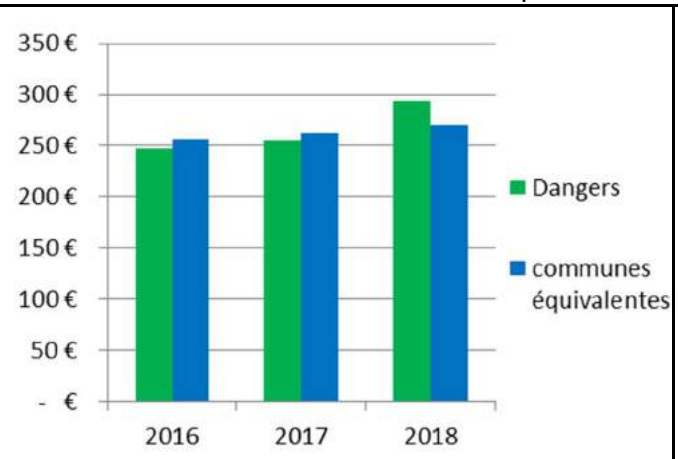

La fiscalité

Le produit des impôts locaux (295 € par habitant) est supérieur à la moyenne des produits des impôts locaux des communes équivalentes (253 € par habitant).

Les impôts locaux semblent augmenter. Les taux d'imposition (décision du conseil municipal) sont inchangés depuis plus de 10 ans, mais les bases (calculées par le ministère) ont été augmentées de près de 30% sur la même période.

Capacité d'autofinancement en €/habitant

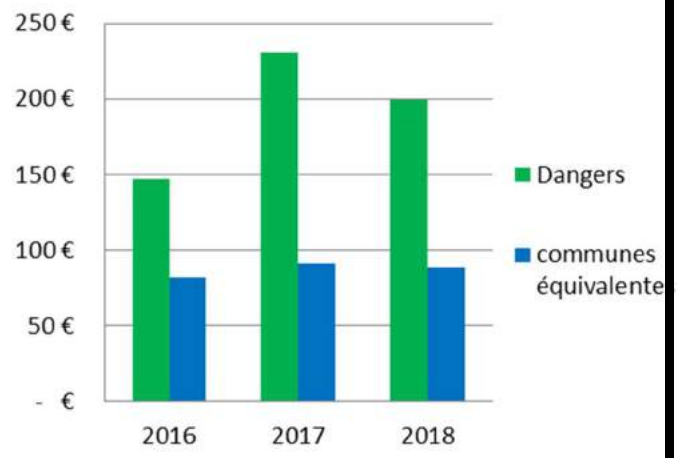

La Capacité d'Autofinancement (CAF) nette :
La CAF représente l'excédent résultant du fonctionnement et est calculée par la différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles.
La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

Endettement en €/habitant

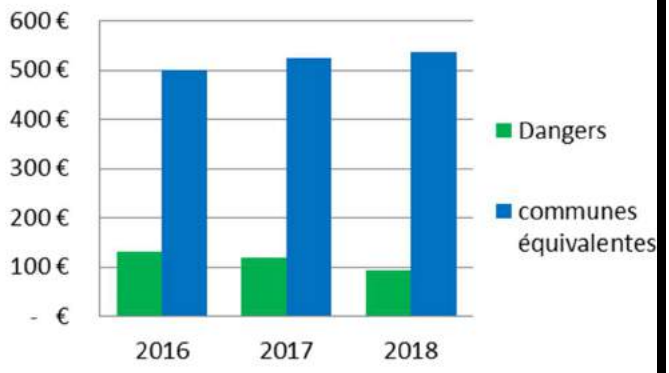

Un endettement maitrisé
La dette de la commune diminue (92 € / hab.), au contraire des autres communes équivalentes.
La commune a, de plus, avancé 350 000 € (soit environ 800€/habitant) à Chartres Aménagement en charge du programme « Plessis du parc ».

Produits en €/habitant

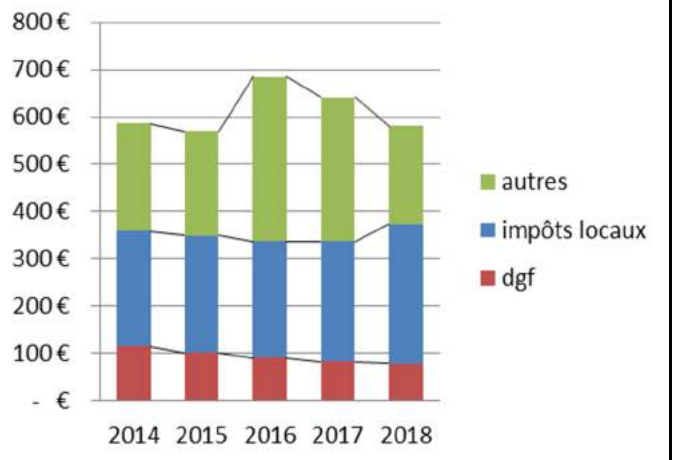

Charges en €/habitant

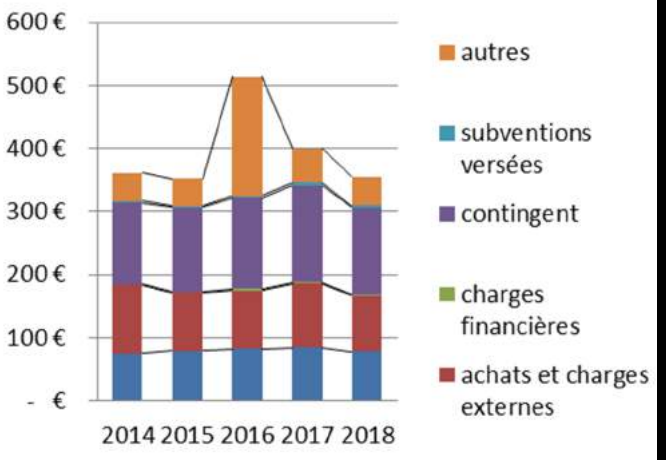

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :
En 2018, la commune a touché 34 000 € de DGF, alors qu'elle en avait touché 36 000 € l'année précédente.

Les communes équivalentes sont des communes dont la population est comprise entre 250 et 500 habitants.
Les chiffres donnés sont tirés du site : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/

L'urbanisme

Déclaration Préalable (DP) ou Permis de construire (PC) ?

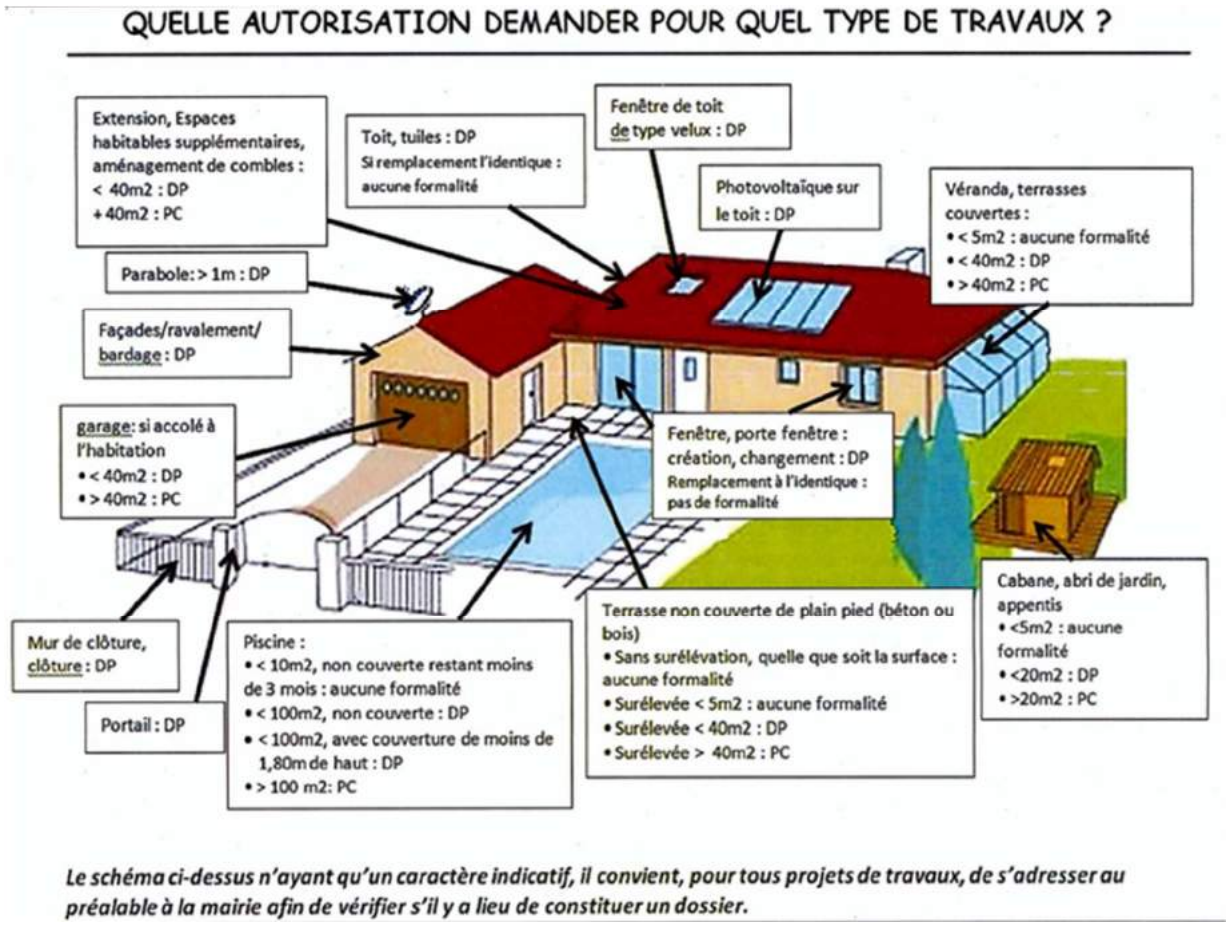

Le schéma ci-dessus n'ayant qu'un caractère indicatif, il convient, pour tous projets de travaux, de s'adresser au préalable à la mairie afin de vérifier s'il y a lieu de constituer un dossier.

Recours un architecte à quelle surface de plancher ?

TABLEAU RECAPITULATIF DU RECOURS A L'ARCHITECTE POUR LES PERSONNES CONSTRUISANT POUR ELLES-MEMES OU MODIFIANT POUR ELLES-MEMES DEPUIS LE 1ER MARS 2017

		En droit commun	En zone U des POS/PLU
Construction nouvelle soumise à PC			
Surface de plancher inférieure ou égale à 150 m2		PC sans architecte	
Surface de plancher supérieure à 150 m2		PC avec architecte	
Extension **Sur une construction existante inférieure ou égale à 150 m2 de surface de plancher**			
Si la surface de plancher future, après extension, est ≤ 150 m2	Extension d'une surface de plancher supérieure à 5 m2 et inférieure ou égale à 20 m2	Déclaration préalable	
	Extension d'une surface de plancher supérieure à 20 m2 et inférieure ou égale à 40 m2	PC sans architecte	Déclaration préalable
	Extension supérieure à 40 m2 de surface de plancher	PC sans architecte	
Si surface de plancher future, après extension, Est > 150 m2	Extension d'une surface de plancher supérieure à 5m2 et inférieure ou égale à 20 m2	Déclaration préalable	
	Extension d'une surface de plancher supérieure à 20m2 et inférieure ou égale à 40 m2	PC avec architecte *	
	Extension supérieure à 40 m2 de surface de plancher	PC avec architecte *	
Extension **Sur une construction existante supérieure à 150 m2 de surface de plancher**			
Extension d'une surface de plancher au-dessus de 5 m2 et inférieure ou égale à 20 m2		Déclaration préalable	
Extension d'une surface de plancher supérieure à 20 m2 et inférieure ou égale à 40 m2		PC avec architecte	Déclaration préalable
Extension supérieure à 40 m2 de surface de plancher		PC avec architecte *	

* : en application du dernier alinéa de l'article R.431-2 du code de l'urbanisme

Quelques adresses utiles :

Pour les Déclarations préalables (DP)
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578

Pour les Permis de construire (PC)
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986

Assistance en ligne pour une demande d'autorisation d'urbanisme :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221

Pour accès au PLU : https://dangers28.fr/2019/02/02/urbanisme/

Calendrier d'une demande de Permis de Construire ou Déclaration Préalable :

DATE	PERMIS DE CONSTRUIRE	DECLARATION PREALABLE
Avant dépôt	Consulter le PLU Consulter la Mairie Consulter éventuellement le CAUE Consulter éventuellement un architecte (plus de 150 m² surface de plancher)	Consulter le PLU Consulter la Mairie
Dépôt J1	Remise contre décharge ou courrier RAR Remise par la mairie du récépissé de dépôt	Remise contre décharge ou courrier RAR Remise par la mairie du récépissé de dépôt
Instruction	2 mois pour les permis de construire si non réponse, permis tacite	1 mois pour les déclarations préalables si non réponse, déclaration préalable
Arrêté J +30 (DP) Arrêté J +60 (PC)	Remise au pétitionnaire contre décharge ou RAR	Remise au pétitionnaire contre décharge ou RAR
Affichage 2 mois (recours des tiers) + 1 mois (recours préfectoral)	Affichage en Mairie Affichage sur le terrain par pétitionnaire	Affichage en Mairie Affichage sur le terrain par pétitionnaire
Déclaration ouverture de chantier	Dépôt en Mairie https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1976	Non
Déclaration achèvement de travaux et de conformité (DAACT) + attestations	Dépôt en Mairie https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1978	Dépôt en Mairie https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1978
Contrôle	Délai de 3 mois après dépôt	Délai de 3 mois après dépôt
DAACT + 3 mois maximum	https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/obligations-declaratives-0	https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/obligations-declaratives-0

Pour vous accompagner :

Mairie : 02 37 22 90 05 - courriel : mairie.dangers@wanadoo.fr

Centre instructeur Chartres Métropole : 02 37 88 44 47-courriel : adssecteur1@agglo-ville.chartres.fr

Election des conseillers municipaux

(15 et 22 mars 2020)

Déclaration de candidature obligatoire

Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription électorale (art. L 255-2).

Présentation des candidats (art. L 255-3)
La déclaration de candidature est obligatoire au premier tour de scrutin pour tous les candidats et, au second tour, pour les candidats qui ne se sont pas présentés au premier tour. Toutefois, seuls peuvent se présenter au second tour les candidats présents au premier tour, sauf si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.
Ainsi, les candidats présents au premier tour n'ont pas à déposer une nouvelle déclaration de candidature pour le deuxième tour. De plus, si le nombre de candidats inscrit au premier tour est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, aucun nouveau candidat ne pourra se présenter au second tour.
Les candidats peuvent se présenter de façon :
- isolée : le candidat dépose seul sa déclaration ;
- ou groupée sur des listes complètes ou non (il n'y aucune obligation de parité).

La commune de Dangers doit élire 11 conseillers municipaux.
Par exemple, il peut y avoir :
- 1 liste complète et déposée (soit 11 candidats) ;
- 1 liste comportant 3 candidats et déposée ;
- 2 candidatures isolées.
Seules ces 16 personnes pourront être candidates et recevoir des votes.

Contenu de la déclaration
Article L 255-4 *Modifié par LOI n°2018-51 du 31 janvier 2018 - art. 2*
Une déclaration de candidature (formulaire Cerfa n° 14996*03) est obligatoire au premier tour du scrutin pour tous les candidats et, au second tour, pour les candidats qui ne se sont pas présentés au premier tour.
Dépôt de la déclaration
La déclaration doit être déposée à la préfecture ou à la sous-préfecture au plus tard (Il en est délivré récépissé.):

- pour le premier tour : le troisième jeudi qui précède le jour du scrutin, à 18 heures ;
- pour le second tour, le cas échéant, le mardi qui suit le premier tour, à 18 heures.

Scrutin majoritaire (art. L 253)
Les membres des conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants sont élus au scrutin plurinominal majoritaire, avec panachage (art. L 252). Le scrutin peut se dérouler en deux tours.
Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.
Élection d'un candidat au 1er tour
Pour être élu au 1er tour, le candidat doit réunir (cumulatif) :

- la majorité absolue des suffrages exprimés ;
- un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

Élection d'un candidat au second tour
L'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Remarque : Les articles font référence au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ou au Code Electoral.

RAPPEL : Pour être électeur, il faut être inscrit sur la liste électorale

Pour s'inscrire sur la liste électorale d'une commune, il faut avoir la qualité d'électeur et avoir une attache avec la commune (domiciliation, inscription au rôle des contributions directes , etc.).
Les **jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans** entre deux opérations de révisions de listes électorales sont, quant à eux, **inscrits d'office** depuis la loi du 10 novembre 1997.
Les listes électorales sont établies par commune. La liste nationale est établie par l'Insee à partir des informations transmises par chaque mairie. C'est le **répertoire électoral unique (REU).**

Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales.

Vendredi 7 février : date limite d'inscription sur les listes électorales.

Vote des électeurs (art. L 257)

Le jour du scrutin, sont affichés dans chaque bureau de vote le nombre de conseillers municipaux à élire par la circonscription électorale, ainsi que les noms et prénoms des personnes candidates (qui ont déposé une déclaration de candidature et en ont reçu récépissé).

Les électeurs peuvent déposer dans l'urne des bulletins comportant un nombre inférieur ou supérieur de candidats qu'il n'y a de conseillers à élire. Ainsi, les électeurs peuvent rayer des noms, ajouter des candidats déclarés. Ils peuvent voter pour un candidat isolé ou une liste complète, incomplète…

Les derniers noms inscrits sur les bulletins au-delà du nombre de conseillers à élire ainsi que les noms des personnes qui n'étaient pas candidates ne sont pas comptabilisés.

Les bulletins comportant plus de noms que le nombre de conseillers municipaux à élire et pour lesquels le choix de l'électeur ne peut être déterminé avec certitude sera considéré comme nul.

Le bulletin de vote fera mention uniquement du ou des candidats aux seules fonctions de conseiller municipal (contrairement aux communes de 1 000 habitants et plus).

Élection du maire et des adjoints dans les communes de moins de 1 000 habitants (art. L 2122-2, L 2122 -7 et L 2122-10)

Les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans (art. L 227). Le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal.

Le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'élection des conseillers communautaires (cas de Chartres-Métropole)
Nombre de conseillers communautaires (art. L 273-1)

Pour Dangers 1 conseiller communautaire titulaire plus 1 suppléant.

Election des conseillers communautaires (art. L 273-11)

Ainsi, pour notre commune, le maire sera toujours désigné conseiller communautaire et son premier adjoint suppléant.

Le S.I.R.P.

Le 15 janvier 2019, Mr Damien Bouticourt délégué de la commune de Mittainvilliers-Vérigny a été élu vice-président au bureau du SIRP en remplacement de Mr Lavau.

Cette année scolaire 2019-2020, l'école Arc-en-ciel accueille 126 élèves, répartis dans 6 classes. (10 PS, 12 MS, 17 GS, 24 CP, 10 CE1, 16 CE2, 13 CM1 et 24 CM2)

L'APE, en collaboration avec le SIRP, a maintenu l'aide aux devoirs les lundis et jeudis de 16h30 à 17h30 effectuée par deux enseignantes. Huit élèves sont inscrits.

Horaires de l'école :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
classe : 8h45 à 12h00
cantine : 12h00 à 13h45
classe : 13h45 à 16h30

Tarifs des services périscolaires :
prix des repas : 4,13 €
garderie ordinaire : 2,52 € (ouverture à 7h30, fermeture à 18h30)
garderie exceptionnelle : 3,93 €
surveillance dans le bus : 25,25 € par enfant et par trimestre

Les familles des enfants de plus de 6 ans sont dans l'obligation de demander la carte de transport (Carte Jeune) pour bénéficier du transport de SIRP. Cette carte est financée par le SIRP (valeur 10 €). Elle permet également de se déplacer sur l'ensemble du réseau Filibus gratuitement.

Les boites à lire : Les boites à lire, dessinées par les élèves de CE2/CM1, ont été réalisées par des élèves de l'EREA de Mainvilliers dans le cadre d'un atelier menuiserie puis elles ont été peintes par les élèves de l'école Arc-en-ciel.

Elles ont été installées place des Bruyères et place Saint Rémy. Les habitants peuvent maintenant déposer et prendre des livres.
Soyons tous responsables du contenu de ces boites à lire et ne déposons que des livres tous publics ...
Un grand merci aux élèves et à leur enseignante Madame LUNNAMACHAK.
Bonne lecture à tous.

Gaspillage alimentaire :
Pour diminuer le gaspillage, depuis la rentrée 2019, les repas, en portion élémentaire, sont composés de 4 éléments : un hors d'œuvre ou un dessert, un plat de viande ou poisson, un plat de légumes et un produit laitier (fromage ou laitage).
L'économie engendrée a été répercutée dans le tarif du repas.

Travaux :
Des travaux de rafraîchissement ont été effectués dans les toilettes extérieurs :

- peinture pour un montant de 1925 € TTC
- sanitaire, plomberie pour un montant de 1676,16 € TTC

Achat :
Le sèche-linge de l'école a été remplacé pour un montant de 559 € TTC le 15 janvier 2019.
Un ordinateur portable d'un montant de 702 € TTC a été renouvelé pour la directrice.

Coûts scolaire par élève :
Pour information, le coût pour chaque élève était de 1489,14 € sur l 'année scolaire 2018-2019.

Le crédit de fournitures non utilisé, d'un montant de 540,54 €, a été reversé en subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire.

Projet fermeture de classe :

En septembre 2019, l'école Arc en Ciel a accueilli 126 élèves, soit une baisse de 15 élèves par rapport à l'année précédente. A la rentée 2020, il est prévu 119 enfants (et 118 en 2021). Par conséquent, un projet de fermeture de classe est à l'étude aux services de l'Éducation Nationale.

Afin d'anticiper, un courrier a été envoyé à la directrice académique et à l'inspectrice de l'Éducation Nationale. Ce courrier rappelle tous les investissements réalisés par le regroupement pédagogique :

- **en 2000 : une école maternelle pour un coût de 221 884 € HT**
- **en 2006 : un restaurant scolaire pour un montant de 390 000 € HT**
- **en 2008 : deux classes, coût de l'opération, 241 800 € HT**

Ces différents travaux ont été subventionnés à 30% par l'état.

- **en 2013 /2016 : cinq classes élémentaires équipés de tableaux interactifs pour un montant de 1 024 531€ subventionnés à 17, 56% par l'état.**

Il a été précisé également que les deux communes du regroupement pédagogique avaient engagé des projets de construction pour permettre d'augmenter les effectifs.

Nous serons informés prochainement de la décision de fermeture ou non d'une classe à l'école Arc en Ciel.

Assistantes Maternelles

Petit Angélique	: 11, rue du Plessis	09.54.84.12.84	4 places
Gentil Dominique	: 5, rue du Moulin	06.22.63.74.23	2 places
Lesourd Katia	: 5, rue de la Mairie	02.37.22.96.99	3 places
Pereira Stéphanie	: 10 bis, rue de la Vallée	02.37.22.24.80	4 places
Queva Valérie	: 12, rue de la Mairie	02.37.22.94.51	4 places
Robveille Alexandra	: 13, rue de la Prairie	02.37.22.50.51	4 places
Houvet Nadège	: 2 rue de la Miterne	02.37.22.93.68	2 places

L'école Arc en Ciel

2018 a pris fin avec la chorale dans l'Église de Mittainvilliers, 140 élèves se sont réunis pour des chants de Noël.

En 2019, l'école est allée à la découverte du théâtre.

3 classes ont participé à « Art En scène » en écrivant une chanson en collaboration avec Claude Theil proposée à la fin de la représentation du mois de juin. »la marchande de mots »

Fin juin, les élèves devenus acteurs, ont présenté leurs pièces de théâtre à l'ensemble des parents.

Côté sorties

Les classes de maternelles sont allées au château de Breteuil autour de contes de Perrault.

Les classes de CP au CM2 ont participé à des ateliers à la commanderie d'Arville.

Côté sport :

Les foulées champêtres ont été reconduites sur la commune de Mittainvilliers-Vérigny.

Les élèves de la MS au CM1 ont participé à une cycle base-ball avec un intervenant du French Cups Baseball.

Les élèves de MS à CP à une initiation tennis, proposée par le club de Courville.

Une année bien remplie à l'école Arc en Ciel !

ASSOCIATION
« LES AMIS DE SAINT REMI »

C'est avec plaisir que nous vous faisons part des activités que nous avons menées au cours de cette année 2019.

Le 27 janvier, nous avons commencé par la vente des galettes qui ont régalé les amateurs. Merci à M. Barré de Fontaine la Guyon, notre fournisseur.

Le 28 février, a eu lieu l'Assemblée générale de notre Association. Nous avons renouvelé notre bureau qui a reconduit les mêmes personnes : Présidente : Marie-Hélène de Oliveira, vice-président : Philippe Tranchant, secrétaire : Colette Morizeau, trésorière : Jane Chauvron, membres : Nicole Dauvilliers, Evelyne Arrondeau, Guy Nouvellon.
Le fonctionnement et les finances sont satisfaisants. Nous clôturons la séance par un moment de convivialité autour du pot de l'amitié.

Le 16 juin, à la ferme des Essarts s'est déroulé le spectacle « LA MARCHANDE DE MOT- DES MOTS ET DEMOCRATIE » de la troupe les Héliades ; La marchande vend des mots accompagnée de trois acolytes un peu maladroits mais très bons musiciens. C'est un monologue théâtral qui mène une réflexion sur le poids des mots et la richesse du vocabulaire, ponctué par huit chansons. A la fin du spectacle les enfants de notre école Arc en Ciel ont présenté le travail exécuté en classe à propos des mots, soit des petites chansons créées par eux. Merci à tous ceux qui ont œuvré à la réussite de cette soirée et aux spectateurs venus nombreux et qui se sont montrés très intéressés et généreux. Merci aussi à M. et Mme Rollin pour leur accueil dans leur belle grange.

Le 6 octobre, c'est le repas « à la marocaine » qui nous réunissait dans la joie et la bonne humeur. Seul regret, que nous ne soyons pas plus nombreux à partager ce moment d'amitié. Le tajine, poulet au citron confit était très savoureux ainsi que les pâtisseries orientales. Des jeux de société ont conclu l'après-midi.

Nos projets : la vente de galette est prévue pour le 19 janvier, l'assemblée générale le 12 mars à 20h30 à la mairie. Les dates du repas et du concert vous seront communiquées plus tard.

Quant à nos actions dans l'église, nous accompagnons la Municipalité dans son projet d'électrification de l'église en particulier pour mettre en valeur les statues nettoyées et restaurées.

Merci pour votre fidélité et votre soutien.

Et nous profitons de ces derniers jours de janvier pour vous souhaiter tous nos meilleurs vœux pour 2020.

ASSOCIATION « FAMILLES RURALES »

18 janvier : La première rencontre intergénérationnelle en 2019 s'est déroulée autour d'un buffet froid suivi de la traditionnelle galette des Rois.

26 avril : 19 personnes ont participé à l'Assemblée générale qui s'est prolongée autour d'un buffet. Nous avons apprécié la présence de Mélanie Danger, présidente de l'A.P.E.

27 avril : Journée pêche organisée conjointement avec la Municipalité.

30 avril : 10 personnes sont allées voir « C'est la Fête » une comédie musicale à Luisant. Spectacle apprécié de tous.

15 mai : 11 participantes pour l'atelier de confection d'une composition florale animé par Monique Borde.

22 juin : 13 convives se sont retrouvés pour déjeuner à Favières au restaurant « Le Villageois » un bon moment de convivialité…

16 octobre : La salle de réunion à la Mairie étant indisponible jusqu'à la fin de l'année, la réunion pour la rentrée s'est passée chez Jane.

23 novembre : 21 dangeoises et dangeois ont fêté « le beaujolais nouveau » autour d'un buffet campagnard à l'école.

27 novembre : 10 personnes sont venues à l'atelier couture chez Jane. Réalisation de fleurs de Poinsettia en feutrine.

4 décembre : 12 personnes sont allées applaudir une comédie musicale « Champs Elysées » à Luisant.

Le dimanche matin, les marcheurs se retrouvent à la Mairie. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Raymond Arrondeau (06 17 44 11 66).

L'Association « Familles Rurales » propose une fois par mois une rencontre autour d'un thème ou pas mais dans tous les cas il y a possibilité de jeux de cartes ou jeux de sociétés.

ASSOCIATION « A.P.E. »

Le rôle de l'APE reste toujours celui d'être un soutien financier pour les enfants lors de sorties scolaires ou achat de matériel pédagogique grâce aux différentes animations proposées au cours de l'année. C'est aussi l'occasion pour les parents de se rencontrer en dehors du cadre scolaire.

Par ailleurs, certains membres de l'APE constituent également des interlocuteurs privilégiés entre les parents et les enseignants ainsi que le SIRP notamment lors des conseils d'école.

Lors de l'année 2018-2019, l'APE a participé à diverses animations comme la boom d'Halloween, les chocolats pour Noël, le loto et la chasse aux œufs.

Le bureau est composé de Mélanie Danger (Présidente), Amélie Joly (vice-présidente), Isabelle Bouticourt (trésorière), Alice Semichon (secrétaire) et l'équipe s'étoffe de quelques nouveaux arrivés.

Au programme de cette année :

- Soirée Paëlla le 14 septembre 2019
- Boum d'Halloween le 19 octobre 2019
- Après-midi jeux de société animée par Oika-Oika le dimanche 24 novembre 2019
- Les chocolats pour Noël en décembre 2019
- Benne à papiers du 2 au 9 mars 2020 (pensez à conserver vos prospectus svp)
- Le loto : le 14 mars 2020
- La chasse aux œufs : le 04 avril 2020
- Fête de fin d'année de l'APE Arc-en-ciel : 20 juin 2020

Les bénéfices de l'année 2018-2019 réalisés par l'APE Arc-En-Ciel serviront à financer une partie de l'aide aux devoirs ainsi que de nouveaux outils pédagogiques pour les élèves (à définir avec les enseignants). Des jeux de société ont été remis à la garderie suite à l'après-midi jeux de société, nous remercions les parents ayant participé.

Enfin, nous rappelons qu'il existe une page Facebook sur laquelle vous pourrez trouver toutes les informations relatives à l'école et à nos animations.

Si vous avez des idées à nous soumettre, n'hésitez pas à nous contacter !

Au plaisir de vous rencontrer lors de nos diverses animations !

L'équipe APE arc en ciel

Article de M. PARISSE paru dans la gazette N° 47 automne 2019

Publication autorisée par l'auteur et le journal

Dangers, notre commune d'adoption, de vie et de cœur

Par Marcel Parisse

Les anciennes cartes postales de Dangers chinées ici ou là, rappellent l'aspect champêtre et arborisé du bourg il y a environ ¾ de siècle.

La route nationale de l'époque était bordée en été, de meules rondes dressées lors de la moisson, avalées plus tard par la batterie. Sur la place trônait le « Café, Epicerie, Mercerie » qui centralisait les communications téléphoniques de la majorité des habitants et constituait le lieu de rendez-vous. Passage obligé de la liaison Thymerais vers Chartres, les voyageurs du car bondé, qui partaient au travail ou à l'école, n'avaient guère le temps d'admirer le paysage, invités à « *se tasser dans le fond* » pour ouvrir l'accès des passagers à l'arrêt de la station, à peine la possibilité d'entrevoir la tente de bal érigée sur la place le jour de la Fête du village. Les transports en commun raréfiés, ont cédé la place aux voitures, malgré le déclassement de la route en « départemental » les camions par grappes, affluent, les derniers panneaux « s.. » de substitutions n'y sont peut-être pas étrangers.

Confrontés aux délais (en années), d'accès à la location, le hasard de nos recherches d'achat ancien, nous conduisit à Dangers.

Profitant d'un début d'automne clément un couple d'anciens assis en bordure de rue, nous indiqua qu'outre la maison voisine, une seconde était à vendre dans le haut du pays, accessible par une rue étroite et sans issue, qui trouva une continuité lors des derniers remembrements. Le coup de cœur fût immédiat, l'option d'achat enclenchée suivit malgré les travaux importants de réhabilitation, par exemple le seul robinet d'eau, était dehors sur le mur de rue. Il y a 50 ans nous devenions des « Dangeois », gentilé officiel très récent, adopté à la suite d'une large consultation des habitants.

Pour certains, nouveaux, nous étions identifiés comme « l***a maison du tueur de cochons*** », le propriétaire précédent avait cette activité qui me fût familière dans mon enfance. De ferme en ferme la bête été abattue, je revois encore la torchère de paille qui éliminait les soies, ou encore le porc suspendu sur une échelle et dépecé pour valoriser tous les morceaux, les parts de lards salées et litées dans des jarres en grès. Un rituel de campagne, qui correspondait aux besoins, dans une effervescence contagieuse, une sorte de festivité où les voisins recevaient boudin et autres en échange de services et gages d'amitié.

Accueillis par le Maire en exercice, une personnalité allant de l'avant, le lotissement des Bruyères était en Chantier, accompagné d'un espace réservé aux logements sociaux, et… une station d'épuration en cours, un défi notable pour une Commune d'un peu plus de 200 âmes. En adéquation avec le doublement de la population une nouvelle station « plus écologique » s'est imposée, notre édile actuel, le petit-fils, soulignait lors de l'inauguration officielle, qu'une dizaine d'années avaient été nécessaires pour mener à bien le projet, ballotté entre l'adaptation aux normes en perpétuelles évolutions, les appels d'offre à refaire, et un financement majoré de 100 %… Un parcours de dévouement, de persévérance usant pour les responsables !

Aujourd'hui un ensemble éducatif neuf, homogène, aux dernières normes, empiète sur le terrain de sport et concentre 5 classes élémentaires et préau couvert, construit pour accueillir les enfants des communes de Dangers-Mittainvilliers-Vérigny. C'est le fruit d'une longue coopération d'un syndicat pédagogique intercommunal, où chacun avait une classe élémentaire, celle de Dangers était adossée à la Mairie, la classe unique d'autrefois été située rue de l'Eglise.

La maternelle construite en 2000 sur l'en-

ceinte scolaire de Dangers, très vite agrandie de deux classes, le restaurant scolaire intercalé, autant de facteurs qui plaidaient pour l'unité fonctionnelle harmonieuse au bénéfice des Familles et du Regroupement Scolaire.

Dangers c'est aussi une spécificité avec son église romane du 12e siècle, enrichie de vitraux ajustés aux ouvertures, créés par les Ateliers Loire, tranche de travaux qui a succédé à la restauration du clocher quelques années plutôt, c'est aussi un édifice amputé par les aléas de son histoire. Plantée au milieu du coteau son électrification fût très tardive.

Au-dessus la Ferme des Essarts et ses colombages du moyen âge ressemble à une citadelle qui veille sur la cité. Ces dernières années une attractivité de spectacle musical, est née avec la participation des enfants de la commune intégrée dans le programme. L'authenticité des granges, l'aménagement improvisé de ces locaux particuliers, qui conservent leurs cachets spartiates, représentent un cadre propice à l'unisson des spectateurs du village pour cultiver la convivialité.

Dangers c'est un village en mutation permanente, un réseau d'eau d'avant-guerre pratiquement refait de fond en comble, et étendu au fil des années, nécessité engendrée par la construction d'un nouveau point d'approvisionnement en eau potable intercommunal. C'est également un réseau électrique enterré, la leçon de panne géante consécutive à la tempête de neige des années 1980, a été tirée, la Municipalité clairvoyante y a fait joindre lors de l'enfouissement, les lignes téléphone et le câble fibre optique arrivé au pied des entrées de propriété ; ensemble qui entraîne le re-profilage des trottoirs, la réfection des voies, hier élargies, aujourd'hui rétrécies et parsemées d'écueils, pour suivre l'urbanisme en vogue du moment.

L'abattoir de volailles est abandonné depuis plusieurs décennies, mais l'usine de pièces métalliques s'agrandit et évolue, ouvrant une fenêtre d'optimisme sur l'emploi local.

Jadis « bois du Plessis », devenu pâturages, le nouveau lotissement du « Plessis » entame sa 2e phase.

A proximité dégagé de beaucoup de végétation, le Château du 16e, se laisse aujourd'hui admirer de loin, et, arbore fièrement ses deux tourelles en cours de restauration par l'actuel propriétaire, où le professionnalisme va de pair avec la patience. Au cours du dernier siècle cette bâtisse fût utilisée pour l'élevage bovin, puis comme silo de stockage de la récolte de la ferme, un travail colossal est en cours pour réparer ce patrimoine endommagé. En voisin on peut s'enorgueillir d'un regard sur un site agréable et prestigieux.

Dangers, c'est la vie paisible à la campagne, et à deux pas, la ville, l'Agglo de Chartres permet l'accessibilité de ses équipements notamment l'ensemble aquatique de l'Odyssée, la Médiathèque ou encore, la puissance financière urbaine qui de facto, circonscrit les compétences des responsables ruraux.

Ne faut-il pas oublier que nous sommes venus habiter un village au milieu de la plaine, dont l'activité, depuis des générations est essentiellement l'agriculture. Les petites fermes disparues, des propriétés plus importantes se concentrent et offrent toujours la vision de parcelles aux tons multicolores fluctuant avec les saisons. Le monde agricole, c'est le foisonnement des couleurs, des exhalaisons enivrantes, c'est aussi sur ses terres, ses impératifs ponctuels d'exploitation et de saison qui conjuguent la boue, la poussière, les horaires tardifs des moissonneuses, le bruit des tracteurs, etc. Pour ce dernier, une exception, en période neigeuse, le ronflement du moteur est devenu très supportable, et son passage très attendu.

Dangers demeure un village rural, avec ses sols dédiés non exportables, un grand chambardement se dessine dans ce domaine, où le vivre ensemble est à construire avec la technique, l'innovation galopante qui devra séparer « l'ivraie du bon grain », retenir l'utile à la collectivité, écarter la complexité stérile, et bâtir l'avenir sous les meilleurs auspices…

Témoin sans nostalgie du passé, en observateur qui s'est approprié l'histoire du village, les repères contrastés sont légion. Acteur de vie à titre personnel et professionnel, au fil des rencontres et affinés, des liens d'amitié ou de sympathie se sont noués, l'ancrage est acquis, le temps a fait son œuvre, pour y vivre… « Dangeois ».

Nos amies les bêtes

Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite. La commune de Dangers a accepté une convention avec *l'association fourrière départementale* pour l'attrapage, le transport et l'hébergement des chiens errants. Coût annuel 441 €.

Plus ennuyeux, mais comment l'accepter, sur les trottoirs, sur le passage des enfants et de leurs parents, de trop nombreuses DEFECATIONS rencontrent les pas des piétons.

Pour ces besoins bien naturels, deux solutions : l'espace privé ou le ramassage systématique par le propriétaire du chien.
Merci à leur maitre de le comprendre.

Tarifs communaux

Désignation	**Année 2020**	
Photocopies	**Noir et Blanc**	**Couleur**
Photocopies A4 particulier	0,15 €	1,00 €
Photocopies A3 particulier	0,20 €	1,40 €
Photocopies A4 association de la commune	0,08 €	0,70 €
Photocopies A3 association de la commune	0,15 €	1,00 €
Locations de matériel		
Location barnum (exclusivement aux habitants de Dangers)		125,00 €
Location barnum au personnel communal et au personnel du SIRP résidant à Dangers		90,00 €
Cimetière		
Concession 30 ans		120,00 €
Concession 30 ans superposition ou dépôt d'urne		60, 00 €
Concession 50 ans		250,00 €
Concession 50 ans et plus superposition ou dépôt d'urne		125,00 €
Columbarium concession de 15 ans	1ère urne :	794,00 €
	2ème urne et suivantes :	265,00 €
Columbarium concession de 30 ans	1ère urne :	1 070,00 €
	2ème urne et suivantes :	320,00 €
Columbarium concession de 50 ans	1ère urne :	1 600,00 €
	2ème urne et suivantes :	535,00 €
Jardin du souvenir		100,00 €

L'Etat Civil 2019

Bienvenue aux nouveau-nés :

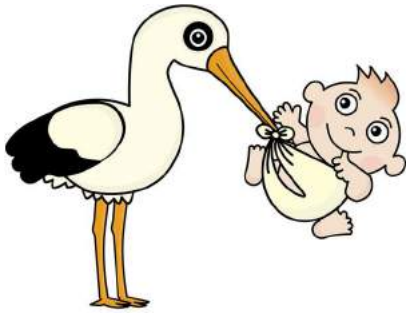

05/02 : Capucine Gentil
25/02 : Mila Moralès
05/03 : Mattias Arbaud
13/06 : Léandro Gouin Leite Castro
01/07 : Marceau De Aguiar
07/08 : Paloma Gomes
26/09 : Amaliyah Niakate

Félicitations aux nouveaux mariés :

20/07 : Mme Elodie Germain et M. David Henry
31/08 : Mme Aline Guillon et M. Yannick Le Ralle
14/09 : Mme Alexia Jimenez et M. Mikaël Pennuen

Sincères condoléances aux familles :

04/11 : Philippe Deneux
28/11 : Marie Paulette Fourmas

Bienvenue aux nouveaux arrivants :

M. et Mme VANDERSCHUEREN	13 rue du parc
M. et Mme BELLO-SANFILIPPO	12 rue de la miterne
M. et Mme N'GUYEN BRUNOT	1 impasse du moulin
M. et Mme GUERRIAU	24 rue du moulin
M. DONZEAU	9 rue du parc
M. et Mme LEITE CASTRO	7 rue du parc
Mme CORSAND	11 rue du parc
M. et Mme ELEAUME-ARRONDEAU	14 bis rue du Moulin

Centre des finances publiques

Depuis le 1er janvier 2020, le centre des finances publiques de Chartres accueille le public du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h 30 avec ou sans rendez-vous et les lundis et jeudis de 14 à 16 h uniquement sur rendez-vous.

Le service des impôts fonciers et le service des impôts des entreprises accueillent uniquement les usagers sur rendez-vous sur les plages horaires indiquées.

Téléphone : 02 37 18 70 98

L'agenda 2020

date	manifestation	organisateur
7/02	Accueil nouveaux nés nouveaux habitants	Mairie
2-9/03	Collecte des papiers (pensez à conserver vos prospectus)	APE
12/03	AG les amis de Saint Rémi	St Rémi
14/03	Loto	APE
15/03	Elections municipales (1er tour)	Mairie
22/03	Elections municipales (2eme tour) (éventuellement)	Mairie
4/04	Chasse aux œufs	APE
8/5	Commémoration armistice de la seconde guerre mondiale	Mairie
29/05	Fête des voisins	Mairie
7/06	Marché fermier	Le panier beauceron
20/06	Fête de fin d'année scolaire	APE
13/7	Fête nationale	Mairie
11/11	Commémoration armistice de la première guerre mondiale	Mairie
29/11	Repas communal	Mairie

Infirmière libérale D.E. : ☎ 02 37 22 97 72

Emmanuelle PIGEON, Nathalie MARTIN et Emmanuelle ALTARE assurent une permanence, à Bailleau l'Evêque, sans rendez-vous tous les jeudis de 7h à 10 h (hors vacances scolaires) pour les prises de sang, injections, pansements, …

Marché fermier du 2 juin 2019

Le Panier beauceron vous donne rendez-vous le 7 juin 2020.

Les Artisans

Type	Raison sociale	Téléphone :	Fax :
Entreprise – Industrie Tôlerie	Ouest Industrie	02 37 22 91 20	02 37 22 92 45
Plomberie Sanitaire Chauffage Central	Frédéric BERNARD	02 37 21 71 67	02 37 36 88 92
Couverture	AC Couverture Anthony CHALLAB	02 37 22 06 49 06 20 52 84 09	
Plomberie Adoucisseur d'eau	Christophe LAMBERT	06 32 16 36 09	
Electricité générale	Queinnec et Fils	02 37 22 48 13 06 87 01 65 57	
Poules, poulaillers et accessoires	Poule et Oeuf	02 37 22 90 03	Vente d'œufs bio les vendredis et samedis de 14 h 30 à 18 h 30
Maçonnerie générale	Gilles HARDY	02 37 21 85 03	
Gite Ferme du bois de plessis	Famille BELLENOUE	06 25 06 66 62	
Bois	SARL des trois Bois	02 37 21 48 95 06 13 44 45 70	
Apiculture	Jean-Claude FOUCHER	02 37 22 90 65	
Taxi	Access Taxi	07 60 510 500	

Commerces itinérants

Pizzeria	Victor Pizza	07 85 78 09 56	Mercredi soir
Boucherie	Darmigny de Clévilliers	02 37 23 98 90	Mercredi et vendredi
Boulangerie	Boulangerie Sablons de Pontgouin	02 37 37 41 35	Lundi et vendredi

Distributeur de pain

M BARRE, Boulanger à Fontaine la Guyon, a installé un distributeur de baguettes sur la place St Rémy.
Ce service de proximité est très apprécié par les utilisateurs.

Quelques conseils pour vous protéger...

- **Lors d'un démarchage, demandez une pièce d'identité ou une carte professionnelle.** Ne vous fiez pas à l'uniforme des démarcheurs.
- Si vous vous sentez oppressé par un démarcheur à domicile, **ne restez pas isolé,** faites intervenir un tiers (voisin, membre de votre famille, police municipale ou nationale).
- **Soyez prudent à la lecture d'une annonce commerciale :** demandez un devis à un professionnel. Exigez un contrat écrit, signé et daté (de la bonne date !) pour bénéficier d'une totale protection de la loi.
- **Restez discret sur votre situation personnelle :** ne donnez pas de détails sur votre état civil ou votre situation familiale.
- **Ne rappelez pas les numéros de téléphone inconnus. Ils sont parfois surtaxés.**
- **Ne donner jamais vos coordonnées. Dans le cas contraire et si vous souhaitez vous rétracter, faites opposition** 0 892 705 705 (n° serveur interbancaire).

Contacter le centre interbancaire 24h/24 et 7j/7

- **Démarchage par téléphone : inscrivez-vous gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage**

bloctel.gouv.fr

- **Vous êtes envahi de sms ou mms publicitaires sur votre téléphone portable,** vous pouvez transférer le SMS abusif au numéro **33700**.

33700 La plateforme de lutte contre les spams vocaux et sms

- **Ne répondez pas aux courriels suspects de personnes inconnues,** surtout s'ils sont remplis de fautes d'orthographe. N'ouvrez pas les pièces jointes, images ou les liens contenus dans le message.
- **En cas de doute, ne répondez pas aux demandes d'argent** ni par téléphone, ni par courriel, ni à votre domicile.
- **Vérifiez que votre ordinateur est bien protégé.**
- **En cas de message visuel et/ou sonore sur votre ordinateur,** éteignez l'appareil et surtout n'appelez pas le n° proposé et rallumer votre ordinateur plus tard. Vous pouvez faire un signalement via www.internet-signalement.gouv.fr. Il sera traité par un service de police judiciaire spécialisé. **Ne concerne que les courriels et les sites internet.**

internet-signalement.gouv.fr

Un contrat signé par correspondance ou à domicile ? Il n'est peut-être pas trop tard !

- **Vous avez quatorze jours** pour vous rétracter par courrier Recommandé avec Accusé Réception (loi consommation de 2014).
- **Ce délai de rétractation est prolongé de 12 mois si** le vendeur n'a pas accompagné le contrat d'un formulaire de rétractation.
- Vous bénéficiez aussi d'un délai de rétractation si vous avez payé au moyen d'un crédit affecté.

https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/demarchage-a-domicile-ou-contrats-hors-etablissement

EN DEFINITIVE, si vous êtes pris d'un doute, laissez-vous un délai de réflexion, NE SIGNEZ rien et REFUSEZ tout paiement. Que ce soit au téléphone, via internet ou lors d'un démarchage à domicile, n'hésitez pas à raccrocher ou à refuser d'ouvrir votre porte.